

II. ACTES CONCERNANT DES TRAITÉS ADMINISTRÉS PAR L'OMPI OU DES MODIFICATIONS À CES TRAITÉS QUI NE SONT PAS ENCORE EN VIGUEUR

B. Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques
(Genève 2015)

Situation le 26 juin 2019

Signataires

Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Congo, Costa Rica, France,
Gabon, Hongrie, Italie, Mali, Nicaragua, Pérou, Portugal,
République de Moldova, Roumanie, Togo (15)

Adhésions/Ratifications

Albanie, Cambodge, Côte d'Ivoire (3)